

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 04139
Numéro SIREN : 438 207 730
Nom ou dénomination : 7SPEAKING

Ce dépôt a été enregistré le 28/09/2021 sous le numéro de dépôt 122334



2112246401



REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
PROCES VERBAL DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : 7SPEAKING

Numéro RCS : 438 207 730

Numéro Gestion : 2011B04139

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse : 16-18 R GUILLAUME TELL
75017 PARIS

Numéro du Dépôt : 2021R122334 (2021 122464)

Date du Dépôt : 28/09/2021

- Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

Date de l'acte : 30/06/2021

Décision 1 : Changement de commissaire aux comptes suppléant

fait à Paris, le 28 septembre 2021

7SPEAKING

Société par actions simplifiée au capital de 49.749 €

Siège social : 16-18 rue Guillaume Tell – PARIS 17^{ème}

438 207 730 RCS PARIS

Greffes du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

28 SEP. 2021

Sous le N°

R122334

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**DU 30 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le mercredi trente juin, à neuf heures,

Les associés de la société "7SPEAKING", société par actions simplifiée au capital de 49.749 € divisé en 49.749 actions de 1 € chacune de nominal, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social de la société SKILLSUN, Route de Monticello – Chemin Saint François – Sainte Suzanne - 20220 MONTICELLO, sur convocation du Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée, en entrant en séance, par chaque membre de l'assemblée.

Monsieur Mayeul FOISIL, représentant la société SKILLSUN, préside la séance en sa qualité de Président de la société.

Madame Sabine BODENMULLER est désignée comme Secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, permet de constater que 49748 actions sont représentées.

Le Président déclare que l'assemblée peut valablement délibérer, et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose alors sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- la copie des lettres de convocation adressées aux associés,
- un double de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes et l'avis d'accusé de réception de cette lettre,
- les statuts à jour de la société,
- la feuille de présence à l'assemblée,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société au 31 décembre 2020 ainsi que les comptes de cet exercice,
- le rapport de gestion du Président,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis, le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les statuts de la société ont été tenus à la disposition des associés au siège social dans les délais légaux.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation des rapports du Président et des rapports des Commissaires aux Comptes.
2. Approbation, s'il y a lieu, des conventions faisant l'objet du rapport spécial des Commissaires aux Comptes.
3. Examen et approbation des comptes et bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2020.
4. Quitus au Président et à la Directrice Générale.
5. Affectation des résultats.
6. Renouvellement du mandat du Commissaires aux Comptes titulaire.
7. Non-renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes suppléant et nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes suppléant.
8. Pouvoir pour dépôt et formalités.
9. Questions diverses.

Puis, il donne lecture de son rapport de gestion exposant l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé.

Il est ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

Ces lectures terminées, le Président ouvre la discussion et demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des questions à poser sur les comptes ou s'ils souhaitent des précisions complémentaires sur tel ou tel des points qui viennent d'être traités.

Les personnes interrogées s'étant déclarées suffisamment informées par les rapports lus à l'assemblée, et après divers échanges de vues entre les associés, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

M. F.

Sixième Résolution

L'assemblée générale, constatant que le mandat de Commissaire aux Comptes Suppléant de Monsieur Jean-Henri LEGORJU vient à expiration ce jour, décide de ne pas renouveler son mandat et de nommer en son remplacement, la société "CAGNAT ET ASSOCIES – CABINET CAGNAT", dont le siège social est 14 rue Pelouze – 75008 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 342 965 985, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, pour la durée du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième Résolution

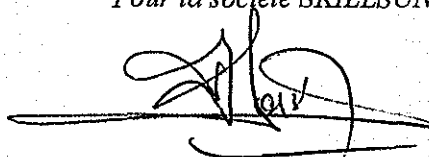
L'assemblée générale décide de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de dépôt et de publicité

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

oOo

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau, après lecture.

*Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Pour la société SKILLSUN*



M. FOISIL